

# **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU DU BASSIN VERSANT OISE-ARONDE**

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE PLÉNIERE de la COMMISSION LOCALE de l'EAU du 10 décembre 2015**

Lieu : salle polyvalente de Pontpoint

*Siège de la Commission Locale de l'Eau*  
**Syndicat Mixte Oise-Aronde**  
**Place de l'Hôtel de ville**  
**BP 10007**  
**60 321 COMPIEGNE Cedex**

M. Marini remercie les participants ainsi que Mme. PERROT Aline, adjointe au Maire de Pontpoint, pour son accueil et ouvre la séance :

<b>Etablissement</b>	<b>Représentant(e)</b>	<b>Présent(e)</b>	<b>Absent(e) excusé(e)</b>	<b>Représenté(e) par/Pouvoir à</b>
<b>Conseil Régional de Picardie</b>	Mme. Marie-Christine GUILLEMIN		X	
<b>Conseil Départemental</b>	M. Jean DESESSART		X	
<b>Commune de Compiègne</b>	M. Philippe MARINI	X		
<b>Commune de Pierrefonds</b>	Mme. Michèle BOURBIER	X		
<b>Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Aronde (SIAVA)</b>	M. Bruno LEDRAPPIER	X		
<b>Syndicat Mixte des Marais de Sacy</b>	M. Raoul CUGNIERE		X	Pouvoir à Alain COULLARÉ
<b>EPTB Oise-Aisne</b>	M. Christophe DIETRICH		X	
<b>Parc Naturel Régional Oise-Pays de France</b>	M. Emmanuel RAMBURE LAMBERT	X		
<b>Agglomération de la Région de Compiègne (ARC)</b>	Mme Arielle FRANCOIS		X	
<b>Agglomération de la Région de Compiègne (ARC)</b>	M. Éric BERTRAND	X		
<b>Agglomération de la Région de Compiègne (ARC)</b>	M. Jean-Noël GUESNIER	X		
<b>Communauté de Communes du Plateau Picard (CCPP)</b>	M. Didier LEDENT	X		
<b>Communauté de Communes du Plateau Picard (CCPP)</b>	M. Hubert DOISY	X		
<b>Communauté de Communes du Pays des Sources (CCPS)</b>	M. Jean-Pierre VRANCKEN	X		
<b>Communauté de Communes du Pays des Sources (CCPS)</b>	M. Daniel FORGET	X		
<b>Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées (CCPE)</b>	M. Stanislas BARTHÉLÉMY	X		
<b>Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées (CCPE)</b>	Mme. Françoise COUBARD	X		
<b>Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH)</b>	M. Alain COULLARÉ	X		
<b>Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH)</b>	M. Michel BABOEUF		X	
<b>Chambre d'Agriculture de l'Oise</b>	M. Christophe THIEBAUT	X		
<b>Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI)</b>	M. Philippe TETART		X	
<b>Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA)</b>	M. Christian DELANEF		X	Représenté par Jacky DOUBLET
<b>Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise (ROSO)</b>	M. Claude BLONDEL	X		
<b>Lyonnaise des Eaux</b>	M. Franck BERNET		X	

SAUR	M. Laurent FELIX		X	
Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France (SANEF)	M. Guillaume MARÉCHAL		X	
Université Technologique de Compiègne (UTC)	Mme Nassima VOYNEAU		X	
Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM)	Cédric de COLLISSON		X	
Association Compiègne Ecologie	Frédéric PYSSON		X	
Le Préfet Coordonnateur de Bassin ou son représentant	Jean DAUBIGNY		X	
Le Préfet de l'Oise ou son représentant	Dominique De PAOLI		X	
Le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) ou son représentant	Marie-Anne BERNE	X		
Le responsable de la Délégation Inter-Services de l'Eau et de la Nature (DISEN) ou son représentant	Isabelle DOMERGUE	X		
Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou son représentant	Jean-Paul VORBECK		X	Pouvoir à Isabelle DOMERGUE
Le Directeur de l'Agence Régionale de la Santé (ARS)	Benjamin VIN		X	
Le Directeur Régional et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile de France (DRIEE) ou son représentant	Josué FORBAN		X	
Le Délégué régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ou son représentant	Jean-François ALAVOINE	X		
Le Directeur de l'Office National des Forêts (ONF) ou son représentant	Michel LEBLANC		X	
<b>Total membres présents ou représentés</b>		<b>19 + 2 pouvoirs</b>		

Suite à l'appel, 19 membres sont présents ou représentés pour un total de 38. Le quorum est atteint.

- **Approbation du compte rendu de la séance précédente du 27 mai 2015**

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

## 1. Approbation du tableau de bord 2014 du SAGE Oise-Aronde

**M. DESCHAMPS** rappelle les objectifs et les enjeux du tableau de bord 2014 du SAGE Oise-Aronde. Il ajoute que le SMOA dispose d'un document d'évaluation efficace à l'échelle de l'unité Oise-Aronde.

**Mme HERNANDEZ** présente synthétiquement le tableau de bord 2014. Le document proposé est un outil opérationnel adapté au contexte Oise-Aronde. Il permet d'évaluer les efforts engagés depuis 2009 et de dégager des tendances et des priorités d'actions. La mise à jour du tableau de bord a permis d'affiner son contenu et de proposer un nouveau système d'évaluation sous forme de barème. Ce document repose sur trois grands enjeux : la gestion qualitative, la gestion quantitative et l'animation. Mme HERNANDEZ donne pour exemple l'indicateur de qualité des eaux souterraines vis-à-vis du paramètre nitrate.

**M. MARINI** précise les tendances d'évolutions de la qualité des eaux entre 2014 et 2015 pour le paramètre nitrate. Sur la base de ces éléments, M. MARINI rappelle l'intérêt de cet outil et sa volonté de présenter, en toute transparence, l'état de la connaissance du territoire.

**Mme HERNANDEZ** poursuit en présentant le deuxième pilier qui structure le tableau de bord : la gestion quantitative. La carte proposée permet de visualiser les communes engagées dans la maîtrise des phénomènes de ruissellement et de coulées de boues. L'étude hydraulique est une démarche transversale menée à l'échelle d'un bassin versant, qui permettra à la fois de limiter les phénomènes de ruissellement et de diminuer les apports en polluant vers la ressource en eau. Mme HERNANDEZ conclut sur l'utilité du document, notamment dans le cadre de la prochaine révision du SAGE.

**M. COULLARE** indique la présence d'une erreur vis-à-vis de la concentration en nitrates au niveau du captage de Brenouille. Il précise que contrairement à ce qui est représenté, le captage de Brenouille n'est pas concerné par la problématique nitrate.

**Mme HERNANDEZ** prend note de cette remarque et vérifiera l'exactitude de cette information :

*Comme précisé par M. COULLARE, les analyses réalisées par l'ARS en 2014 ne présentent aucune trace de nitrate au niveau du forage F2. Nos bases de données sont correctes, en revanche, une erreur d'interprétation de la donnée s'est glissée au moment de la production de la carte (passage du logiciel Excel au logiciel SIG). Dans ce cadre, le document téléchargeable depuis notre site internet a d'ores et déjà été corrigé. En ce qui concerne le rapport en version papier qui sera diffusé aux 89 communes du SMOA, nous indiquerons la concentration réelle dans le courrier d'accompagnement.*

**M. MARINI** s'interroge sur le choix de certains barèmes indiciaires, notamment celui qui est relatif à la conformité des stations d'épuration.

**Mme HERNANDEZ** précise que la conformité annuelle des stations d'épuration regroupe le jugement au niveau européen (conformément à la directive Eaux Résiduaire Urbaines (ERU)) et au niveau local (conformément aux arrêtés préfectoraux d'autorisation de rejet). Au total, 85% des stations d'épuration sont conformes à la directive ERU et 52% sont conformes aux arrêtés préfectoraux. Elle rappelle que l'interprétation des barèmes indiciaires ne doit pas être dissociée de l'argumentaire du tableau de bord.

**M. MARINI** demande l'intégration d'éléments de définitions supplémentaires au niveau de certains barèmes afin de ne pas transmettre une représentation erronée de la situation.

**Mme HERNANDEZ** prend note de cette remarque. Mme HERNANDEZ ajoute que le tableau de bord n'est pas un document figé mais évolutif. Le tableau de bord sera amélioré au fur à mesure en fonction des différents retours. L'ensemble des membres de la CLE sont invités à consulter le document.

**M. MARINI** questionne les services de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie au sujet de la validation de ce document.

**Mme BERNE** précise que le tableau de bord 2014 du SAGE Oise-Aronde présente de nombreuses qualités au niveau de la forme et de son contenu.

**Le tableau de bord 2014 est approuvé par les membres de la CLE.**

## **2. Mise en révision du SAGE Oise-Aronde**

**Mme HERNANDEZ** rappelle les différentes étapes engagées et l'historique relatif à la révision du SAGE. Elle précise que cette nouvelle étape de la vie du SAGE permettra d'intégrer de nouvelles priorités d'actions, d'être compatible avec le futur Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie, de renforcer la portée juridique et enfin de prendre en compte les nombreux projets réalisés depuis 2009 par les maîtres d'ouvrages locaux. Les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont retenu, le 27 novembre dernier, le bureau d'étude SAFEGE pour les missions suivantes :

- **Phase 1 (6 mois)** : actualisation de l'état des lieux et du diagnostic ;
- **Phase 2 (4 mois)** : choix de la stratégie, reformulation des enjeux, objectifs et actions ;
- **Phase 3 (6 mois)** : rédaction des documents du SAGE et relecture juridique ;
- **Phase 4 (1 année)** : appui pendant la phase de consultation et d'enquête publique, modifications des documents du SAGE et relecture juridique.

Mme HERNANDEZ insiste sur la volonté d'engager une démarche participative. La concertation mise en place permettra de construire un projet de territoire partagé et porté par la CLE. Enfin, Mme HERNANDEZ présente la lettre du SAGE Oise-Aronde, nouvel outil de communication permettant d'informer les membres de la CLE de l'état d'avancement du projet.

**M. DESCHAMPS** précise que la révision du SAGE permettra de définir la ligne de conduite à tenir pour les prochaines années ainsi que les actions à mener en priorité sur le territoire Oise-Aronde.

**M. MARINI** s'interroge sur la plus-value du futur SAGE au regard du SAGE actuel.

**M. DESCHAMPS** rappelle que le SAGE actuel repose sur un état des milieux datant de 2005. Il ajoute que depuis la mise en œuvre du SAGE en 2009, de nombreux projets ont été menés sur le territoire Oise-Aronde. À titre d'exemple, il cite les nombreux travaux réalisés en assainissement qui ont permis d'améliorer la qualité des rejets et limiter, par conséquent, la pollution des cours d'eau.

Il signale la nécessité de conserver une dynamique de travail entre les différents usagers et acteurs du territoire Oise-Aronde. Pour rappel, le SAGE doit permettre de répondre aux orientations du SDAGE Seine-Normandie 2016-2021 et aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau.

**Mme DOMERGUE** précise que la révision proposée est dite « partielle », l'objectif n'est pas de repartir de « zéro ». Nous sommes dans une démarche intermédiaire.

**Mme BERNE** ajoute que le volet réglementaire pourra être développé pour certaines thématiques.

**M. BARTHELEMY** cite comme exemple l'inventaire des zones humides. Il indique qu'une réflexion pourra être menée dans le but d'accentuer la portée juridique du SAGE sur cette thématique. Il pourra être proposé de créer un « stock de zones humides » mobilisable dans le cadre de mesures compensatoires.

**Mme BERNE** mentionne également le Volume Maximum Prélevable Objectif (VMPO). La révision du SAGE permettra d'engager une réflexion sur la valorisation du VMPO.

**M. COULLARE** souhaite souligner le déficit pluviométrique de ces derniers mois. Il précise l'absence anormale d'écoulement au niveau des puits artésiens de Sacy-le-Grand, ce qui laisse présager d'éventuelles difficultés pour l'année à venir. M. COULLARE ajoute que la répartition volumétrique individuelle entre les irrigants a permis de respecter les objectifs fixés. Pour la saison 2015, le volume prélevé total serait inférieur au VMPO.

**M. THIEBAULT** précise que ce bilan positif repose sur une concertation mise en place par la profession agricole durant la saison d'irrigation.

**M. BARTHELEMY** questionne les services de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie au niveau de l'approbation du SDAGE Seine-Normandie 2016-2021. Il s'interroge sur la prise en compte des remarques faites par la CLE.

**Mme BERNE** précise que le SDAGE a été approuvé début novembre 2015. La phase de réécriture a fait l'objet d'un travail important, cependant il est difficile de faire un retour sur la prise en compte des remarques individuelles.

**M. MARINI** demande des éléments d'informations relatifs à la prise en compte des remarques formulées par la CLE.

*En réponse à MM. MARINI et BARTHÉLÉMY, le siège de l'AESN indique que des précisions relatives à la prise en compte des remarques formulées seront transmises aux acteurs locaux. À l'heure actuelle, le format et l'échéance du document ne sont pas définis.*

**La mise en révision du SAGE Oise-Aronde est approuvée par les membres de la CLE.**

### **3. Remplacement de deux nouveaux délégués au collège des élus**

La CLE approuve à l'unanimité l'installation de deux nouveaux membres des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

- **Point d'information sécheresse**

**M. DESCHAMPS** rappelle que le modèle de prévision Oise-Aronde permet de suivre et simuler les niveaux de la nappe de la craie et les débits de l'Aronde. Pour rappel, selon les hypothèses de la modélisation réalisée en avril 2014, l'atteinte du seuil de vigilance était prévue début août 2015, et l'atteinte du seuil d'alerte courant septembre 2015. D'après les mesures de débits réels à la station de Clairoux, le seuil de vigilance a été atteint le 06 août dernier. L'arrêté de vigilance a été maintenu du 27 août au 04 septembre dernier.

**M. MARINI** ajoute que les valeurs prédites par le modèle Oise-Aronde ont simulé une situation légèrement défavorable par rapport aux valeurs qui ont été réellement mesurées.

**M. DESCHAMPS** rappelle que les prévisions sont théoriques. Le modèle est un système complexe qui prend en compte de nombreux paramètres (prélèvements, piézométrie, débit, pluviométrie, évaporation, ...). M. DESCHAMPS présente ensuite le cycle naturel de la nappe au niveau d'Estrées-Saint-Denis (alternance de recharge et de vidange). L'année 2015 se caractérise par une bonne recharge durant l'hiver 2015 et une vidange non négligeable qui se poursuit actuellement. Par conséquent, la recharge de la nappe débutera avec un niveau inférieur (côte piézométrique) à l'hiver 2014. Dans ce cadre, la situation semble moins favorable qu'en décembre 2014. Nous pouvons émettre l'hypothèse qu'en cas d'hiver et printemps non pluvieux (faible recharge), nous disposerons d'une marge de manœuvre moins importante que l'année dernière.

**M. VRANCKEN** s'interroge sur le scénario catastrophe correspondant à une faible recharge de la nappe durant l'hiver et le printemps 2016 (faibles précipitations).

**M. THIEBAULT** se questionne également sur l'attitude à tenir en cas de scénario équivalent.

**M. DESCHAMPS** précise que la répartition au sein du VMPO n'est pas figée en cas de scénario catastrophe. Il ajoute que le modèle Oise-Aronde est un outil permettant d'anticiper à moyen terme ce type de scénario.

**M. MARINI** rappelle la possibilité de rationner les différents préleveurs du bassin.

**M. THIEBAULT** indique qu'il est nécessaire de rationner sur constatation. Actuellement, nous sommes dans une phase préventive.

**M. MARINI** précise qu'une réflexion pourra être menée en commission thématique dans le cadre de la révision du SAGE afin d'aboutir à une vision partagée.

**M. COULLARE** rappelle que la démarche du SAGE a été initiée dans un contexte de conflits d'usages.

- **Point d'information cartographie des cours d'eau**

**M. DESCHAMPS** rappelle que les services de la DDT de l'Oise sont en charge de produire la nouvelle cartographie des cours d'eau. A cette occasion, le COPIL « cartographie des cours d'eau » s'est réuni le 8 décembre dernier. M. DESCHAMPS présente le contexte particulier de la Somme d'Or, principal affluent de l'Aronde. Les représentants de la profession agricole envisageaient le déclassement de la Somme d'Or en fossé. Pour rappel, le statut de fossé constitue le niveau de protection le moins élevé alors qu'un cours d'eau est concerné par la Loi sur l'eau et sa nomenclature.

M. DESCHAMPS précise que la connaissance locale des élus, de l'ONEMA et du ROSO a permis de constituer un argumentaire favorable à la conservation du statut de cours d'eau pour la Somme d'Or.

**Mme DOMERGUE** ajoute qu'à la suite du dernier COPIL, il a été décidé de distinguer sur la nouvelle carte des cours d'eau, la tête de la Somme d'Or en pointillé bleu (écoulement intermittent) et le tronçon aval en cours d'eau (trait bleu plein).

**M. BARTHELEMY** s'interroge sur les prospections à réaliser sur le ru du Grand Fossé au niveau de la commune de Longueil-Sainte-Marie.

**M. DESCHAMPS** précise que la DDT de l'Oise envisage de reconduire les expertises de terrain en 2016, notamment au niveau des petits affluents de l'Oise.

Enfin, M. DESCHAMPS illustre une récente pollution d'un bras de l'Aronde situé sous le viaduc TGV, au niveau de la commune de Monchy-Humières. M. DESCHAMPS souligne la réactivité de la commune de Monchy-Humières ainsi que l'évacuation des déchets par une entreprise spécialisée prise en charge sur le budget communal.

M. MARINI remercie les participants ainsi que Mme. PERROT Aline, pour son accueil et lève la séance.



Le Président,

Philippe MARINI  
Sénateur Honoraire - Maire de Compiègne

4/1/16 .